© Drogues Info Service - 15 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

GHB dans un bar à grenoble

Par <u>Happy38</u> Postée le 01/04/2023 20:27

Bonsoir, Ma fille de 23 ans est sortie dans un bar à Grenoble le 16 mars. Elle n'a pas bu plus qu'à son habitude. (cinq verres) Quand elle est rentrée, elle avait perdu son tonus musculaire. Elle ne pouvait pas se tenir debout pour vomir. Elle ressemblait à une poupée de chiffon, molle et confuse, étendue sur le sol. Elle était prise de convulsions, vomissait et ne semblait pas comprendre ce qu'on lui disait, cependant elle était capable de donner son numéro de téléphone. Elle a perdu connaissance et a eu une perte de mémoire qui a commencé dans le bar et s'est arrêtée aux urgences, le lendemain matin. (trou noir) C'est son ami qui l'a raccompagnée et c'est nous ses parents qui avons appelé les secours. Ma fille a l'habitude de sortir depuis son adolescence et cela ne lui est jamais arrivé. Les urgences ont analysé l'urine huit heures après son arrivée. Le taux de GHB était conforme aux normes. Elle a l'impression d'avoir été droguée. Au commissariat, elle a appris qu'elle n'était pas la seule à se plaindre de ce qui lui est arrivé dans les bars de Grenoble. Existe-t-il des drogues qui ne se détectent pas dans les urines ? Je vous remercie pour votre réponse.

Mise en ligne le 05/04/2023

Bonjour,

Nous comprenons bien votre question et allons tenter de vous donner le plus d'éléments possible pour vous aider vous et votre fille dans cette recherche.

Dans la mesure où le GHB est détectable jusqu'à 12h dans les urines, le dépistage effectué 8h après aurait donc effectivement indiqué un taux supérieur à la normale si votre fille en avait consommé à son insu.

Du fait de sa médiatisation, le GHB est la première drogue à laquelle on pense lorsque l'on présume avoir été victime de soumission chimique. Dans les faits, ce n'est de loin pas la drogue la plus utilisée. Dans la plupart des cas, on retrouve des médicaments qui, associés à l'alcool, ont des effets similaires au GHB comme par exemple les anti-histaminiques, des benzodiazépines, somnifères etc..

Il est également possible qu'une nouvelle substance de synthèse ait été introduite sur le marché, auquel cas il faudra un peu de temps pour avoir des informations précises sur sa composition.

La difficulté dans l'identification de ces substances est qu'elles ne sont en général pas détectables plus de quelques heures dans l'urine et le sang.

En revanche, il est possible de faire un test de dépistage capillaire un mois après la potentielle consommation. C'est une démarche couteuse mais qui peut parfois permettre aux victimes de mieux vivre avec ce qui leur est arrivé. Sur internet, il est possible d'acheter des tests capillaires qui font un état des lieux complet sur les consommations de somnifères et benzodiazépines. En fonction de l'évolution de l'enquête, cette analyse pourrait aussi être demandée par le tribunal.

De notre côté, nous n'avons pas encore eu de retour sur un phénomène local de soumission chimique dans votre région mais nous restons vigilents sur ce point. Pour plus d'informations, vous pouvez éventuellement contacter le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP). Ils sont très réactifs sur ces questions.

Enfin, n'oublions pas que l'alcool "seul" suffit à déclancher des symptômes comme ceux que vous nous décrivez, si les circonstances (fatigue, stress, personne à jeun...) le permettent.

Nous espérons avoir répondu à votre question et vous souhaitons bon courage à vous comme à votre fille,

Bien cordialement,